



ARREST  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROY,

*Qui proroge pour dix ans les exemptions accordées au commerce qui se fait entre le Canada, l'Isle-royale & les Isles du vent de l'Amérique.*

Du 24 Février 1750.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

LE ROY s'étant fait représenter, en son Conseil, les Arrêts rendus en icelui les 31 décembre 1726, & 2 avril 1737, par le premier desquels Sa Majesté, dans la vûe de favoriser le commerce de ses sujets entre le Canada, l'Isle-royale & les Isles du vent de l'Amérique, auroit bien voulu ordonner que les marchandises du crû desdites Isles du vent, qui seroient destinées à être transportées à l'Isle-royale, seroient déchargées du droit de poids d'un pour cent, & ce pendant le temps de dix années, à commencer du premier janvier 1727, & celles

